



MUNICIPALITE
Législature 2016-2021

PREAVIS MUNICIPAL 03/2020

concernant une demande de crédit
extrabudgétaire de CHF 53'150.00 TTC pour la
réfection du sol de la salle communale

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le parquet de la salle communale « Meier » doit être remplacé.

En effet, il a déjà été poncé deux fois suite à des dégâts d'eau et à l'usure, et il présente des trous dans la couche de finition à différents endroits, ce qui fait qu'il ne peut plus être poncé. Et en 2018, un dégât d'eau a été provoqué par un usager de la salle. Son assurance a versé à la commune le montant de CHF 7'985.00 pour les frais de réparation de la zone endommagée.

Pour mémoire, le parquet a été installé en 2004, lors de la construction du bâtiment, soit plus de 15 ans.

Coûts des travaux

Poste	Description des travaux	Montants TTC
Sols	Remplacement intégral du parquet existant	48'319.00
Divers et imprévus (env 10%)		4'831.00
Total TTC		53'150.00

Il a été préféré la pose de carrelage façon parquet afin de faciliter l'entretien du sol et en prolonger la durée de vie.

Financement

Cet investissement sera financé par la trésorerie courante, et si nécessaire par un emprunt dans la limite du plafond d'endettement.

Amortissement

L'amortissement se fera sur une période de 10 ans au plus (art. 17 let. a RCom).

Décision

En conséquence, la Municipalité, qui a accepté ce préavis en séance le 27 janvier 2020, prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Vu le préavis municipal 03/2020,

Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Entendu les rapports des Commissions des finances et des constructions,

Décide d'accepter le préavis 03/2020 et

d'accorder le crédit extrabudgétaire de CHF 53'150.00 TTC pour la réfection du sol de la salle communale.

Commugny, le 27 janvier 2020

Le Municipal responsable : Yves Hermanjat



Au nom de la Municipalité
la syndique la secrétaire



O. Decré N. Sereno-Régis

